



Olivier SERVA

Député de la Guadeloupe

Président de la Commission du Développement économique,

Octroi de mer et Innovation

Du Conseil Régional de la Guadeloupe

Président de la Délégation aux Outre-mer

Paris, le 5 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture du Fonds de solidarité aux TPE de zéro salarié : une avancée pour le tissu économique ultramarin

Lors d'une interview sur la plateforme LinkedIn le lundi 4 mai, le Ministre de l'Economie et des Finances, **M. Bruno LE MAIRE a annoncé que les Très Petites Entreprises (TPE), y compris celles qui n'ont pas de salariés, bénéficieront désormais du second volet du Fonds de solidarité mis en place par l'Etat.**

Institué le 15 avril 2020, le **second volet du Fonds de solidarité, qui prend la forme d'une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 euros, est destiné aux Très Petites Entreprises particulièrement impactées par les mesures de confinement et la baisse de leur activité en raison de l'épidémie de COVID-19.**

Suite à deux interpellations du Gouvernement et du Président de la République à ce sujet, le Député Olivier SERVA se félicite de cette annonce forte visant à accompagner au mieux les TPE de zéro salarié. Cette nouvelle initiative permettra d'aider les TPE des territoires ultramarins, notamment dans le cadre de la couverture de leur loyer.

Le second volet du Fonds de solidarité arrivant à son terme à la fin du mois de mai 2020, le Député Olivier SERVA encourage les TPE à effectuer rapidement les démarches administratives afin de bénéficier de cette mesure gouvernementale.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr

- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr